

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### Rallye Défi 2010

Présenté à Sainte-Agathe-des-Monts, Montcalm, St-Sixte, Ripon et Montpellier

[La reconnaissance sera permise au NATIONAL et au RÉGIONAL](#)

#### 1. Autorité sportive

Le rallye se déroulera conformément au Règlement sportif national de l'Association canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport), au règlement de rallye de CARS, au règlement de rallye de Rallye Sport Québec (RSQ), au règlement de Rally Sport Ontario (RSO) et au présent règlement.

Ces documents peuvent être obtenus des différentes associations. Ils pourront être consultés au quartier général du rallye."

##### Rallye Sport Québec

140, 18<sup>e</sup> Avenue, Saint-Eustache (Québec) J7P 3X9

Site web : [www.rsq.qc.ca](http://www.rsq.qc.ca)

Courriel: [mcormier123@netzero.net](mailto:mcormier123@netzero.net)

Tél.: (514) 990-6790

##### CARS

595, Elm Road

Stouffville (Ontario) Canada L4A 1W9

Courriel: [office@carsrally.ca](mailto:office@carsrally.ca)

Tél. + fax: (905) 640-6444

##### RallySport Ontario

47 Thornhill Dr., Guelph (Ontario) N1H 8C6

Site web: [www.rallysport.on.ca](http://www.rallysport.on.ca)

Courriel: [rsontario@carsrally.ca](mailto:rsontario@carsrally.ca)

Tél.: (519) 763-5366

#### 2. Désignation de l'épreuve

L'événement porte la désignation de Rallye Défi 2010 ([www.rallyedefi.com](http://www.rallyedefi.com))

#### 3. Organisation

**Club organisateur :**

**Coordination générale et**

**Responsable publicité :**

Club Autos Sport Défi Inc.

BGilles Lacroix

14122 rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Tél. : (450) 475-8828 Fax: (450) 475-6604

Courriel : [info@rallyedefi.com](mailto:info@rallyedefi.com)

**Directeur de l'épreuve :**

**Secrétaire :**

**Coordonnateur de la route :**

**Responsable des relations**

**avec les concurrents :**

Pierre Racine

Danielle Lacroix

BGilles Lacroix

Danielle Coulombe

11572, boul. Rolland

Montréal-Nord (Québec) H1G 3V3

Tél.: (514) 389-9062 courriel : [dacoulo@videotron.ca](mailto:dacoulo@videotron.ca)

**Responsable des inscriptions :**

Danielle Lacroix

14122 rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Tél.: (450) 475-8828 Fax.: (450) 475-6604

**Responsable communications :**

Benoit Loiselle et Jean-Luc Landry

**Inspection technique :**

Ivan Butikofer et son équipe

**Sécurité et équipes officielles :**

Stéphane McNeil

**Direction des contrôleurs :**

Nancy Guilbert

**Responsable bénévoles MRC Papineau :**

Sylvain Charlebois

**Responsables à Duhamel :**

Robert Moreau et Sylvain Presseau

**Responsable à Montpellier :**

Louis Montpellier

**Responsables à Ripon :**

Nicolas Larose, Bruno Bédard et Benoit Benoit

**Responsable à Saint-Sixte :**

Vincent Séguin

**Responsable de l'équipement :**

Frédéric Lachapelle

**Responsable média:**

Jacques Gédéon

**Compilation des résultats :**

Jean-Georges Marcotte et son équipe

**Véhicules de fermeture :**

Bob Boland et son équipe

**Webmestre :**

Pierre Yves Lacroix

**Commissaire principal :**

Alain Bergeron

**Commissaires adjoints :**

Alasdair Robertson et Stéphane Simard

#### 4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :  
Championnat canadien des rallyes (CRC)  
Coupe des rallyes d'Amérique du Nord (NARC)  
Coupe des Rallyes du Québec Ouverte (CRQ co)  
Ontario Performance Rally Championship (OPRC)

#### 5. Emplacements

<b>Conférence de presse</b>	Pour la MRC Papineau et région de Gatineau Rallye Mitsubishi 1185, Boulevard de la Vérendrye Ouest Gatineau (Québec) J8T 8P2
<b>Conférence de presse et tirage des positions de départ:</b>	Resto-Bar Les 2-Richard 92, rue Principale Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
<b>Quartier général :</b>	<b>Le Relais des Sables</b> 1, Chemin du lac des Sables (route 329) Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) Site web : <a href="http://www.rallyedefi.com">www.rallyedefi.com</a>
<b>Inscription des concurrents :</b>	Quartier général
<b>Vérification des documents :</b>	Quartier général
<b>Accueil des journalistes :</b>	Quartier général
<b>Réunion des pilotes + Présentation des officiels + réunion de tous les pilotes novices (et de leur co-pilote) en priorité 5 &amp; 6:</b>	Quartier général
<b>Inspection technique :</b>	Garage RAY-RACING PERFORMANCE 121, rue Demontigny Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
<b>Départ officiel :</b>	Sortie du service PARC LAGNY
<b>Départ protocolaire:</b>	Stationnement PARC LAGNY Rue St-Louis (coin Principale) Sainte-Agathe-des-Monts
<b>Arrêts majeurs :</b>	Quartier général Relais des Sables Centre Communautaire (Montpellier)
<b>Aires de service :</b>	Le stationnement de la plage du Lac Des Sables Hôtel-de-ville de Montpellier
<b>Arrivée :</b>	Centre Communautaire (Ripon)
<b>Banquet et remise des carnets de bord :</b>	Centre Communautaire (Ripon)

#### 6. Horaire

<b>Lundi le 30 août 2010</b>	
<b>18 h</b>	Conférence de presse au Resto-Bar Les 2-Richard
<b>19 h</b>	Tirage au sort des positions de départ
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010</b>	
<b>11h</b>	Conférence de presse Rallye Mitsubishi
<b>Mercredi le 8 septembre 2010</b>	
<b>18 h à 21 h</b>	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) <b>NATIONAL et RÉGIONAL</b>
<b>Judi le 9 septembre 2010</b>	
<b>06 h à 08 h</b>	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) <b>NATIONAL et RÉGIONAL</b>
<b>08 h à 10 h</b>	Reconnaissance Spéciales Elmitt + Chevreuil
<b>10 h à 12 h</b>	Reconnaissance Spéciales Montpellier + Jarnac + Labelle-Robinson + St-Sixte
<b>13 h à 16 h</b>	Reconnaissance Spéciales Montcalm + Lac Brunet + Palomino
<b>16 h à 19 h</b>	Vérification des documents – Quartier général
<b>16 h à 20 h</b>	Inspection technique – Garage Ray-Racing Performance
<b>20 h 00</b>	<b>Soirée des pilotes et copilotes « Belle Gueule »</b> Resto-Bar les 2-Richard

## Vendredi le 10 septembre 2010

08 h 00	Meeting des pilotes + présentation des officiels
08 h 15	Réunion des pilotes novices (et de leur co-pilote) en priorité 5 & 6
08 h 45	Sortie de la zone de service
08 h 45	Départ première étape ( <b>ordre du tirage au sort</b> )
10 h 00 et 11 h 30	Spéciales #1 et #2 (Montcalm)
14 h 15 et 15 h 15	Spéciales #3 et #4 (Lac Brunet)
16 h 10 (obligatoire)	Parc exposé au Parc Lagny
17 h 15	Départ protocolaire
17 h 50	Départ en ordre inversé
18 h 00/19 h 00/20 h 00	Spéciales #5 - #6 et #7 (Palomino)
20 h 22	Fin de la première étape à Sainte-Agathe-des-Monts

## Samedi le 11 septembre 2010

08 h 00	Départ de la deuxième étape du Service de Montpellier
18 h 00	Fin du rallye à Ripon
19 h 00	Présentation des gagnants et party Centre Communautaire de Ripon

**Note:** Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire. Cependant, tous les compétiteurs en seront avertis.

## 7. Type d'épreuve

Le rallye Défi est un rallye de type performance de 500 kilomètres (400 km environ au régional), dont 160 sous forme d'épreuves de classement (120 OPRC et CRQco). Les épreuves de classement se dérouleront sur des routes d'asphalte, de gravier et de sable. Les sept premières épreuves de classement (Première étape) seront présentées à Sainte-Agathe-des-Monts sur des routes gravelées. Pour les spéciales # 5 - # 6 et # 7 (Première étape), nous utiliserons l'ordre de départ suivant : les équipages régionaux quitteront dans l'ordre du tirage des positions de départ et seront suivis par les équipages nationaux qui quitteront dans l'ordre inversé du tirage au sort des positions de départ. Il y aura un reclassement le vendredi soir après la spéciale #7 et les voitures quitteront le **SERVICE DE MONTPELLIER** le samedi matin selon l'ordre du reclassement. Les voitures pourront être transportées sur les remorques de Sainte-Agathe à Montpellier, par les équipes de service, soit le vendredi soir ou le samedi matin. La spéciale de Montpellier (4km) est entièrement sur asphalte (au total 8 km). Le changement de pneus sera permis. Les équipages régionaux feront toutes les spéciales, sauf les 4 premières le samedi matin (#8 - #9 - #10 et #11). Ils repartiront à la suite des équipages nationaux à partir de la spéciale #12.

## 8. Région

Longitude : 74-00' - 75-30'  
Latitude : 45-48' - 46-18'  
Altitude: première étape = de 1300 à 1500 mètres  
deuxième étape = de 750 à 1300 mètres.  
Aucune carte n'est requise pour l'épreuve.

## 9. Inscriptions

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au jeudi 9 septembre 2010 à 19 h.  
Le nombre maximum d'inscriptions est illimité.

Véhicules admissibles

Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles au départ :

Ouverte	Catégorie ouverte (CARS, RA et NASA) Groupe N
Groupe 5	Groupe 5 (CARS, RA et NASA)
Groupe 2	Groupe 2 (CARS, RA et NASA)
Production	Sport et GT (CARS), Classes Production et Production GT (RA et NASA)

## 10. Frais d'inscription

	CAN	US
National seulement	800 \$	800 \$
National et OPRC	850 \$	850 \$
National et CRQco	850\$	-----
OPRC seulement	600 \$	600 \$
CRQco seulement	500 \$	500 \$

Ces montants comprennent une prime d'assurance responsabilité civile, décès accidentel et invalidité de 120 \$ CA portant sur les épreuves de classement. Sont inclus dans les frais d'inscription : cahier de service et deux billets de banquet. Billet supplémentaire : 25 \$ CA ou 25 \$ US.

**ATTENTION: les compétiteurs pourront acheter des billets de banquet supplémentaires jusqu'à 16h30 le samedi 11 septembre 2010. Par la suite, les billets seront mis en vente libre.**

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB AUTO SPORT DEFI INC. Une pénalité de 100 \$ CA (championnat national) ou de 50 \$ CA (OPRC et CRQco) s'ajoutera à toute inscription reçue après le 23 août 2010. Tout chèque postdaté après le 23 août 2010 sera refusé. **Votre chèque confirme votre inscription.** Un chèque sans provision devra être remplacé AVANT le départ du rallye en y ajoutant une pénalité de 100 \$. Les inscriptions doivent être expédiées à la responsable Danielle Lacroix.

Remarque : La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié au plus tard le lundi 6 septembre 2010 à 10 h (H.A.E.). Ces frais seront remboursés à 75 % si l'avis est donné avant 18 h (H.A.E.) le mercredi 8 septembre 2010. **Après 18 h le mercredi 8 septembre 2010, aucun remboursement ne sera effectué.**

## 11. Récompenses

La répartition des trophées sera publiée et affichée au quartier général le vendredi 10 septembre 2010.

## 12. Documentation

Le formulaire d'inscription et de renonciation est annexé au présent règlement. La pré-vérification de l'odomètre pourra être obtenue lors de la vérification des documents.

## 13. Éligibilité

Tout engagement est soumis au Règlement National de Rallye 2010, NRR I, parties A et B.

## 14. Chronométrage et compilation

Les chapitres V, VI et VII du RNR prévaudront pour le chronométrage et la compilation. Des cartes de chronométrage seront employées. Aux contrôles de passage définis dans le cahier de route, le concurrent remettra sa carte de chronométrage et utilisera la prochaine carte. Tous les temps seront des temps écoulés. On se servira du temps long d'une spéciale pour calculer le temps de sortie de cette spéciale, sauf si le temps de la spéciale dépasse ce temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

### Exemples

	Voit. A	Voit. B	Voit. C
Arrivée	11 h 02	11 h 02	11 h 02
Départ	11 h 04	11 h 04	11 h 04
Fin	11 h 08 m 23 s	11 h 10 m 18 s	11 h 12 m 09 s
Temps long	6 m	6 m	6 m
Heure de sortie	11 h 10	11 h 10	11 h 12
Transport	18 m	18 m	18 m
Arrivée	11 h 28	11 h 28	11 h 30

**Remarque :** Les concurrents qui le désirent pourront assister à un rappel des notions de chronométrage, le vendredi à 08h15, (sur demande uniquement) le 10 septembre 2010, après la réunion des pilotes et la réunion des pilotes de priorité 5 + 6.

## 15. Juges de faits

En plus de l'article RSN 6.3 qui explique qui sont juges de fait et ce qu'ils peuvent juger, le temps d'arrivée dans une zone de contrôle et la vitesse enregistrée par radar seront aussi matière à jugement.

## 16. Publicité sur les voitures

Les compétiteurs doivent apposer sur leur voiture le matériel d'identification de CARS (les numéros de compétition, les panneaux de porte et les bannières de pare-brise qui seront disponibles à l'inscription de CARS) ainsi que le matériel publicitaire fournis par l'organisation, sous peine d'exclusion.

## 17. Arrêt pour le ravitaillement et le service

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte, outre les itinéraires entre les points de service :

1. Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement avant chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service ;
2. Des indications portant sur les points désignés de ravitaillement et de service.

La distance entre les arrêts de ravitaillement ne dépassera pas 75 kilomètres. Un arrêt de ravitaillement en essence SEULEMENT sera prévu entre les spéciales #1 et #2.

**Le service n'est autorisé qu'aux endroits prévus.**

## 18. Inspection en parc fermé

Tout véhicule terminant l'épreuve parmi les trois premiers à l'un ou l'autre des championnats (national, régional ou en classe) pourrait faire l'objet d'une inspection. Le remontage des pièces visées incombera alors aux concurrents.

## 19. Divers

- a) Les distances sont exprimées en kilomètres dans le cahier de route et en kilomètres et en milles dans le cahier de service.
- b) Le reclassement est effectué à partir des résultats obtenus lors des épreuves de classement. Le nouveau rang de départ sera établi à partir du total des positions dans toutes les épreuves de classement, moins la plus mauvaise. En cas d'égalité, le temps total départagera.
- c) Hébergement officiel à Sainte-Agathe-des-Monts :

**Super 8 Hôtel Ste-Agathe**  
500, rue Léonard  
Sainte-Agathe-des-Monts, QC  
J8C 0A3  
Tél.: (866) 527-9206  
Fax : (819) 324-8887

**Chambre Traditionnelle (1 lit King ou 2 lits Queen): 108 \$ CA plus taxes, par nuit**

**Suite avec Jacuzzi (1 lit King et 1 divan lit double) : 118 \$ CA plus taxes, par nuit**

**SPÉCIAL 50% pour la nuit du dimanche soir.**

**Procédure à suivre lors d'une réservation :**

**Lors de votre réservation au Super 8 Hôtel de Ste-Agathe, vous devez ABSOLUMENT signaler à la réception:**

- 1) que vous êtes concurrent au Rallye Défi
- 2) confirmer votre réservation avec un numéro de carte de crédit.

**Les chambres sont réservées pour les concurrents du Rallye Défi (70 chambres) jusqu'au 28 août 2010. Après cette date, aucune garantie n'est offerte.**

En cas de difficulté à trouver une chambre, s'adresser au responsable des relations avec les concurrents.

- d) Toutes les informations pour l'hébergement sur le [www.rallyedefi.com](http://www.rallyedefi.com) sous hébergement et surtout sous hébergement-quebec.
- e) L'événement sera filmé.

## 20. RECONNAISSANCES (NATIONAL et RÉGIONAL)

Tous les équipages inscrits au rallye pourront participer aux reconnaissances, peu importe s'ils sont inscrits au national ou au régional. Il est important de noter que nous fournissons un cahier de route de base indiquant les changements de direction. Les reconnaissances servent donc à préciser les instructions dans les spéciales et personne n'est obligé d'y participer. Finalement, les concurrents peuvent reproduire en tout ou en partie les notes prises par d'autres concurrents.

## 20.1 Procédure d'inscription

Les concurrents doivent s'inscrire au quartier général du rallye le mercredi 8 septembre 2010 de 18 h à 21 h ou le jeudi 9 septembre 2010 de 6 h à 8 h pour pouvoir obtenir les documents nécessaires pour participer aux reconnaissances. **ATTENTION** : si vous vous inscrivez le jeudi matin, prévoyez environ 75 minutes pour atteindre la spéciale Elmitt.

## 20.2 Programme

Les reconnaissances doivent être faites en conformité avec l'itinéraire tel que publié dans le programme. Toute infraction résultera dans un refus de départ du rallye et de la perte des droits d'engagement.

Horaire :

<b>08 h à 10 h</b>	Reconnaissance Spéciales Elmitt + Chevreuil
<b>10 h à 12 h</b>	Reconnaissance Spéciales Montpellier + Jarnac + Labelle-Robinson + St-Sixte
<b>13 h à 16 h</b>	Reconnaissance Spéciales Montcalm + Lac Brunet + Palomino

## 20.3 Restrictions

**20.3.1** La vitesse maximale pour les reconnaissances dans toutes les épreuves de classement est de **60 km/h ou la limite légale affichée, si elle est plus basse**. Nous tenons à avertir les compétiteurs que les routes sont ouvertes au public et, même si la reconnaissance est contrôlée, les compétiteurs doivent s'attendre à partager ces routes avec la circulation venant en sens inverse.

**20.3.2** L'installation et l'utilisation d'équipements de détection radar sont interdites durant les reconnaissances.

**20.3.3** Toutes infractions à l'article 20.3.1 et/ou 20.3.2, relativement à la vitesse maximale en reconnaissance et aux équipements de détection radar, seront pénalisées comme suit :

- Première infraction : Amende de 100 \$
- Deuxième infraction : Amende de 500 \$
- Troisième infraction : Départ refusé et perte des droits d'engagement.

Les organisateurs utiliseront le radar afin de vérifier la conformité aux articles 20.3.1 et 20.3.2.

**20.3.4** Une carte de reconnaissance sera émise à la distribution des documents le mercredi 8 septembre de 18 h à 21 h ou le jeudi 9 septembre de 6 h à 8 h. Cette carte devra être en possession du compétiteur et sera estampillée pour chaque épreuve spéciale complétée. L'omission de présenter cette carte résultera en une interdiction de participer aux reconnaissances.

**20.3.5** L'horaire d'ouverture des étapes spéciales pour la reconnaissance sera publié au quartier général.

**20.3.6** Durant les reconnaissances, les compétiteurs doivent utiliser un véhicule immatriculé pour la route et le plus anonyme possible. Les voitures de compétition sont strictement interdites pour les reconnaissances.

**20.3.7** L'organisateur fournira des numéros de reconnaissance qui seront placés à l'extérieur des fenêtres latérales arrière. À défaut de les installer au bon endroit ou pas du tout, le compétiteur ne pourra pas participer aux reconnaissances.

**20.3.8** Les équipages sont autorisés à parcourir **deux** fois au maximum chaque épreuve pendant les reconnaissances. Cette règle doit être respectée également dans les épreuves spéciales courues soit intégralement soit partiellement plus d'une fois. Il est interdit aux équipages de conduire en sens opposé de celui d'une épreuve spéciale du rallye, sauf autrement ordonné par les organisateurs, leurs représentants ou la police.

**Au plaisir de vous voir au Rallye Défi 2010 !**